Nations Unies ECE/EB.AIR/WG.5/2019/2

Conseil économique et social

Distr. générale
26 février 2019
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Cinquante-septième session
Genève, 21-24 mai 2019
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019

Rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif*

Résumé

À sa vingt-cinquième session (Genève, 10-13 décembre 2007), l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a créé l'Équipe spéciale de l'azote réactif. Conformément à son mandat révisé, énoncé dans l'annexe de la décision 2018/6, l'Équipe spéciale est tenue de rendre compte des progrès accomplis dans ses travaux au Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

Le présent rapport de l'Équipe spéciale expose les résultats de sa treizième réunion (Ottawa, 11 et 12 octobre 2018) et résume les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/140/Add.1).

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

GE.19-03209 (F) 200319 080419
1903209

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le présent rapport expose les résultats de la treizième réunion annuelle de l'Équipe spéciale (Ottawa, 11 et 12 octobre 2018) sur le thème « Progrès accomplis en matière de réduction de l'ammoniac dans le cadre du Protocole de Göteborg », qui s'est tenue juste avant un atelier sur l'ammoniac en Amérique du Nord et a été suivie d'une visite sur le terrain à Nooksack et dans la vallée du Fraser (démonstration menée en Amérique du Nord dans le cadre du projet de mise en place d'un système international de gestion de l'azote, ou projet INMS). Le rapport résume également les progrès accomplis par l'Équipe spéciale dans l'exécution du plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR.140/Add.1).

II. Treizième réunion annuelle de l'Équipe spéciale de l'azote réactif

A. Organisation des travaux

2. Ont participé à la réunion 58 experts de 22 pays, y compris d'universités et d'institutions de recherche. La réunion était coprésidée par Mark Sutton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Claudia Marques dos Santos Cordovil (Portugal) et Tommy Dalgaard (Danemark).

3. L'ordre du jour de la première journée de la réunion portait sur les points suivants :

a) Introduction et informations actualisées ;

b) Perspectives nationales sur l'atténuation des émissions d'ammoniac, nouvelles politiques et dernières mesures ;

c) Perspectives régionales et mondiales sur l'atténuation des émissions d'ammoniac, nouvelles politiques et dernières mesures, y compris projets de partenariat et industrie.

4. Le deuxième jour, la réunion a débuté par une séance conjointe de l'Équipe spéciale et des parties prenantes au projet INMS. Les séances parallèles ont été suivies d'une séance plénière, dont l'ordre du jour comportait les points suivants :

a) Mise en avant de la gestion de l'azote dans l'agriculture ;

b) Communication d'informations actualisées par les groupes d'experts ;

c) Mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019 et évolutions futures.

5. Le coût de l'organisation de la réunion a été partagé entre le Canada, le projet INMS et le projet « NitroPortugal », qui vise à renforcer les capacités de recherche et d'innovation du Portugal en ce qui concerne l'excès d'azote réactif.

B. Résumé des principaux points examinés

6. La Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et représentante d'Environnement et Changement climatique Canada, hôte de la réunion, a souligné l'importance des travaux effectués par l'Équipe spéciale et donné un aperçu des priorités actuelles et futures. Elle a mis l'accent sur la nécessité de mieux comprendre la lutte contre la pollution par l'azote d'origine agricole et d'en améliorer le rapport coût-efficacité afin de protéger les écosystèmes dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), ainsi que sur l'importance de la collaboration de l'Équipe spéciale de l'azote réactif avec d'autres organes relevant de la Convention, comme l'Équipe spéciale des mesures et de la cartographie et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, concernant l'évaluation de l'ammoniac.

7. Un représentant du secrétariat a exposé brièvement les faits récents présentant un intérêt du point de vue de la Convention, notamment la révision de la stratégie à long terme de la Convention, la révision des mandats des équipes spéciales, les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation menées par le secrétariat, la prochaine manifestation mondiale sur l'air pur et d'autres questions.

8. Le Coprésident britannique de l'Équipe spéciale a présenté les principales réalisations ainsi que les activités actuelles et les futures priorités de l'Équipe spéciale. Il a souligné la nécessité de d'adopter une perspective centrée autour de l'azote, de mener une action concertée pour la collecte d'informations techniques et de poursuivre les travaux relatifs aux codes nationaux sur l'ammoniac. Les priorités actuelles et futures de l'Équipe spéciale comprenaient ainsi les points suivants :

a) Promotion de l'adoption et de la mise en œuvre de codes nationaux sur l'ammoniac, suivi des progrès accomplis dans ce domaine et publication de copies de ces codes sur le site Web de l'Équipe spéciale ;

b) Préparatifs en vue d'une évaluation mondiale de l'azote en lien avec l'INMS ;

c) Évaluation de l'ammoniac en coopération avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ;

d) Élaboration finale de la deuxième phase du rapport sur l'azote, l'alimentation, l'environnement et la santé, ainsi que d'un numéro spécial et d'un résumé d'orientation, par le Groupe d'experts sur l'azote et l'alimentation ;

e) Établissement de la version définitive d'annexes méthodologiques détaillées au document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux (ECE/EB.AIR/119) par le Groupe d'experts des bilans d'azote, qui les soumettra et en rendra compte en partenariat avec le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et fera en sorte que la réunion consacrée à l'établissement de bilans dans les exploitations agricoles axées sur la production laitière, dans le cadre du projet INMS, se saisisse de la question ;

f) Examen des politiques actuelles, concernant entre autres les éléments qui servent de base à la ratification du Protocole de Göteborg, par le Groupe d'experts de l'azote en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, et contribution de celui-ci au projet INMS dans le cadre des activités de démonstration régionale menées en Europe orientale.

9. S'agissant des nouvelles activités de l'Équipe spéciale, l'orateur a cité entre autres la coopération de l'équipe avec l'INMS et avec d'autres régions, ainsi que les activités conjointes qui seront organisées avec la Commission européenne sur la gestion commune de l'azote pour le partage des avantages pouvant en découler en ce qui concerne l'air, l'eau et le climat, et avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au titre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture. Le Coprésident a fait remarquer que la question de l'azote a été prise en compte par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et qu'il était urgent de réduire les déchets azotés.

10. Une experte du Canada a donné un aperçu des principales conclusions de l'atelier sur l'ammoniac en Amérique du Nord, organisé par le Gouvernement canadien le 10 octobre 2018. Elle a insisté sur la nécessité de recueillir des données plus précises pour mieux comprendre les questions relatives à l'ammoniac et appuyer l'élaboration de politiques efficaces. L'atténuation des émissions d'ammoniac a été jugée possible et des exemples ont été donnés d'une réduction considérable des émissions obtenue sous l'effet d'une combinaison de mesures volontaires et contraignantes. Les approches efficaces en la matière, prenant en compte des considérations de rentabilité, visaient généralement l'utilisation d'engrais et la gestion du fumier. Le choix de l'approche dépendait des circonstances nationales, à savoir par exemple la configuration politique et la gouvernance, l'industrie agricole et le climat économique. Selon les experts, l'adoption d'une approche intégrée de la gestion de l'azote pourrait avoir des retombées annexes sur la lutte contre les polluants multiples et leurs multiples effets.

11. Plusieurs approches nationales de la gestion de l'azote et des mesures des émissions ont été présentées pendant la réunion. Les participants sont convenus qu'il fallait focaliser les travaux futurs sur la production et l'utilisation d'engrais ainsi que le stockage et l'épandage du fumier, et qu'une réduction des déperditions d'azote était possible moyennant une meilleure gestion.

12. Plusieurs exposés ont été présentés sur les perspectives régionales et mondiales concernant l'atténuation des émissions d'ammoniac, les nouvelles politiques et les mesures les plus récentes, y compris les projets de partenariat et l'industrie. La nécessité d'éduquer toutes les parties prenantes, et pas seulement celles du secteur agricole, a été mise en avant par les intervenants. Les difficultés rencontrées lorsqu'il est question de faire participer les parties prenantes à la réalisation d'un objectif donné ainsi qu'à la démonstration du rapport coût-efficacité des mesures ont également été évoquées. La prise en compte d'autres nutriments comme le phosphore a été jugée importante pour établir des liens avec les effets de l'azote.

13. Le premier jour de la réunion a débouché sur les conclusions suivantes :

a) Des progrès s'imposent en ce qui concerne les moyens technologiques mis en œuvre pour produire des effets à long terme ;

b) Il faut fixer des objectifs spécifiques aux agriculteurs, eu égard au fait que leurs objectifs ne coïncident pas avec ceux des pouvoirs publics ;

c) Il importe de faire valoir les avantages économiques découlant de l'application des mesures pour encourager les agriculteurs à les adopter et les mettre en œuvre, en tenant compte des particularités nationales ;

d) Les préoccupations des agriculteurs sans rapport avec l'économie doivent être prises en compte, s'agissant par exemple des questions de confiance, qui sont susceptibles d'induire un changement de comportement.

14. Le Coordonnateur du Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole a présenté l'évolution récente des travaux du groupe d'experts. Il a mentionné en particulier les travaux menés conjointement avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions visant à mettre à jour le document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles (ECE/EB.AIR/120), dans un souci de cohérence des modes de calcul. L'idée était d'en faire un document évolutif, disponible sur le site Web et pouvant être retravaillé en permanence à l'aide d'outils du projet INMS prévus à cet effet. Une coopération avec l'Équipe spéciale des questions technico-économiques en ce qui concerne l'utilisation de la plateforme d'échange d'informations sur les techniques de réduction des émissions a aussi été envisagée.

15. Un membre du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'azote d'origine agricole a informé les participants des travaux devant déboucher sur une version descriptive du Code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac de la CEE (ECE/EB.AIR/129) et du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac, présentant des techniques susceptibles de favoriser la communication avec les Parties et les utilisateurs.

16. Un expert participant à la mise en œuvre du projet INMS a présenté un exposé sur l'élaboration d'orientations communes relatives à la bonne gestion de l'azote et les éventuelles synergies avec les travaux de l'Équipe spéciale, en particulier ceux du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'azote d'origine agricole.

17. La Coprésidente portugaise de l'Équipe spéciale a fait un exposé sur la deuxième phase des travaux du Groupe d'experts sur l'azote et l'alimentation au nom du Coordonnateur de ce groupe, en mettant l'accent sur la prise en compte des incidences créées par l'ensemble de la chaîne alimentaire. Le Groupe d'experts préparait un numéro spécial intitulé « Managing nutrients: the key to achieve sustainable food systems for healthy diets » (La gestion des nutriments, passage obligé pour parvenir à des systèmes alimentaires durables et une alimentation saine), à paraître dans la revue « Global Food

Security ». Les principaux messages et conclusions de ce numéro seraient repris dans le rapport du groupe d'experts en 2019.

18. Un représentant du Groupe d'experts de l'azote en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale a informé les participants des activités récentes du groupe, à savoir, entre autres, des études sur les déperditions d'azote dans les grandes exploitations agricoles en Fédération de Russie et en Ukraine, les efforts déployés pour tenter de comprendre comment opérer une jonction entre élevage et cultures céréalières − ce qui suppose une intégration des pratiques propres à ces deux domaines −, et les approches régionales relatives à la gestion du fumier. Quant aux activités futures, elles seront centrées sur la diffusion d'informations connexes auprès des experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Parmi les difficultés auxquelles se heurtent les travaux du Groupe d'experts, l'orateur a évoqué une sensibilisation insuffisante des décideurs dans les pays cibles et l'insuffisance des fonds dont dispose le Groupe pour ses activités.

19. Un membre du Groupe d'experts des bilans d'azote a fait le point sur la situation actuelle concernant la mise à jour des annexes au document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux, et a donné des informations sur les rapports nationaux relatifs aux bilans d'azote établis jusque-là. L'annexe sur les déchets n'avait pas encore été achevée faute de ressources. Il a souligné que la question des ressources et de l'appui fourni par les Parties était une condition préalable à la progression des travaux du Groupe d'experts et à l'exécution du plan de travail.

20. Le Coprésident danois de l'Équipe spéciale a présenté les principaux points à modifier dans le mandat révisé de l'Équipe spéciale, soumis à l'Organe exécutif pour adoption à sa trente-huitième session (Genève, 10-14 décembre 2018). Il a donné un aperçu des éléments du plan de travail pour 2018-2019 et a précisé qu'un nouveau point devrait y être ajouté en lien avec une activité qu'il a été proposé de mener conjointement avec l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans le cadre du processus de Koronivia. Le Coprésident a en outre fait allusion aux principaux dangers liés à l'excès d'azote, en soulignant la nécessité d'adopter une approche intégrée.

21. L'Équipe spéciale a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des différents éléments du plan de travail, en prenant note de ceux qui nécessitaient un financement supplémentaire. L'Équipe spéciale a également débattu des possibilités de coopération avec d'autres organes relevant de la Convention, en particulier l'Équipe spéciale des questions technico-économiques.

III. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention[1]

22. La section ci-dessous résume point par point les résultats de l'examen des progrès réalisés dans le cadre des activités décrites dans le plan de travail pour 2018-2019.

Élément 1.1.2.3 : Examen des coefficients d'émission d'ammoniac pour le secteur de l'élevage et de la gestion du fumier

23. Le Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole et le Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature qui dépend de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions ont commencé à coordonner leurs activités. Les deux groupes reconnaissent qu'il faut de la cohérence pour faire en sorte que les estimations nationales des émissions soient claires et que les mesures de réduction soient efficaces. Il importe également d'avoir une approche cohérente des pratiques agricoles et des estimations d'émissions de référence.

[1] Dans plusieurs cas les titres de la présente section abrègent ou résument des éléments du plan de travail à l'intitulé beaucoup plus long. Pour les intitulés complets, voir ECE/EB.AIR/140/Add.1, à paraître.

Point 2.4.1 : Poursuivre la diffusion du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles

24. Le Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole continue à assurer la pertinence des technologies de réduction dans le document d'orientation. Il s'agit d'examiner de nouvelles méthodes de recherche et d'expérimenter des technologies nouvelles (par exemple des conceptions de bâtiments innovantes ou des méthodes d'acidification alternatives) ainsi que des technologies qui gagnent en importance (comme l'utilisation d'engrais à base d'urée et la libération d'urée contrôlée). L'objectif de cette activité est de mettre à jour les informations et d'appuyer l'élaboration de la prochaine version actualisée du document d'orientation. Il est également prévu de faire d'une page Web un centre d'échange d'informations nouvelles si des fonds suffisants sont disponibles. Afin d'appuyer la poursuite des efforts en matière de réduction, il serait opportun que le Groupe d'experts participe à la révision de la chaîne de l'ammoniac atmosphérique, en partant de la mesure des données et de l'élaboration des coefficients d'émission pour finir avec l'établissement des inventaires, lesquels auront été reliés aux concentrations ambiantes pour atteindre les objectifs visés. Cela nécessiterait toutefois un financement supplémentaire.

Point 2.4.3 : Poursuivre la diffusion du Code-cadre CEE de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac et collaborer avec les centres nationaux de liaison pour en faciliter la mise en œuvre

25. Le Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole prévoit d'aider les Parties à élaborer ou à perfectionner leurs codes-cadres nationaux de bonnes pratiques agricoles en conformité avec le Code-cadre de la CEE. Les experts du groupe ont proposé d'apporter une aide technique directe à toute Partie qui en exprimerait le besoin. Cela nécessiterait toutefois un financement supplémentaire.

26. Le Code-cadre a été traduit en portugais grâce au financement du projet « NitroPortugal » qui vise à renforcer les capacités de recherche et d'innovation du Portugal en ce qui concerne l'excès d'azote réactif.

Point 2.4.4 : Entreprendre l'élaboration d'un document d'orientation de la CEE qui décrive une approche intégrée portant sur divers composés et leurs synergies

27. Un atelier conjoint devrait être organisé à Bruxelles en octobre 2019, en coopération avec l'Union européenne. Il servira de base au projet de document d'orientation sur la réduction des émissions d'azote dans le secteur agricole, compte tenu des effets de synergie entre l'ammoniac, les nitrates, l'oxyde nitreux et d'autres composés azotés, et à l'établissement d'une liste des 10 meilleures solutions envisageables pour réduire les émissions d'azote.

Point 2.4.6 : Recueillir et évaluer les informations communiquées par les centres nationaux de liaison concernant leur expérience de l'élaboration et de l'application d'une approche intégrée, à l'occasion des réunions et ateliers de l'Équipe spéciale de l'azote réactif

28. Les Coprésidents ainsi que d'autres experts de l'Équipe spéciale ont participé à une réunion sur l'azote dans le sol, l'eau et les gaz à effet de serre organisée dans le cadre du projet « NitroPortugal » visant à renforcer les capacités de recherche et d'innovation du Portugal en ce qui concerne l'excès d'azote réactif (Lisbonne, 29-30 novembre 2018)[2].

Point 2.4.7 : Coopérer avec le Système international de gestion de l'azote au cadre international de gestion de l'azote

29. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale ont participé à une réunion sur l'élaboration de scénarios pour le projet INMS qui s'est tenue à New York du 15 au 18 janvier 2018. La treizième réunion de l'Équipe spéciale et la réunion organisée dans le cadre du projet INMS se sont tenues l'une à la suite de l'autre, et ont offert l'occasion d'examiner les synergies

[2] Voir http://www.isa.ulisboa.pt/proj/nitroportugal for more information.

entre les travaux menés aux fins du projet et ceux de l'Équipe spéciale. Les experts de l'Équipe spéciale ont participé à un atelier consacré aux questions liées aux bilans d'azote des exploitations laitières dans le Système international de gestion de l'azote, tenu à Melbourne, en Australie, du 3 au 7 décembre 2018.

Point 2.4.9 : Fournir des indicateurs sur l'utilisation de l'azote (par exemple sur son efficacité) liés à plusieurs indicateurs de la qualité de l'environnement, notamment celle de l'eau

30. Le Groupe d'experts de l'azote dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, en particulier les experts de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, ont participé à la mise en œuvre du projet INMS, dans sa composante concernant la démonstration régionale d'une approche intégrée de l'azote.

Point 2.4.10 : Fournir des informations techniques relatives aux effets de l'alimentation humaine sur l'utilisation et les émissions d'azote et aux synergies associées

31. Le Groupe d'experts de l'azote et de l'alimentation a entrepris d'élaborer les projets de chapitres du rapport concernant les synergies éventuelles entre les comportements alimentaires et les pratiques ayant pour effet de réduire les émissions d'azote par le biais du système alimentaire, rapport qui sera remis au Groupe de travail des stratégies et de l'examen. Le Groupe d'experts prépare un numéro spécial intitulé « Managing nutrients: the key to achieve sustainable food systems for healthy diets » (La gestion des nutriments, passage obligé pour parvenir à des systèmes alimentaires durables et une alimentation saine), à paraître dans la revue « Global Food Security ». Les principaux messages et conclusions figureront dans le rapport du Groupe d'experts en 2019, après la réunion (Édimbourg, Royaume-Uni, 8-9 avril 2019).